



DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

2022/2023

- HORS COMMUNE HORS SECTEUR SCOLAIRE
 MATERNELLE ELEMENTAIRE
N° de DOSSIER :

A compléter et à envoyer avant le 22

avril 2022 :

Service Vie des Ecoles
1 place François Mitterrand
93330 Neuilly sur Marne

ou

@ service.scolaire@neuillysurmarne.fr

Nom & Prénom de l'enfant		
Date de naissance		Sexe <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> masculin

Qualité	Responsable 1	Responsable 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Profession		
Adresse mail		

ECOLE DE SECTEUR		ECOLE DEMANDEE	
ECOLE		ECOLE	
CLASSE		CLASSE	
VILLE		VILLE	

MOTIFS DE LA DEMANDE (cocher la case correspondante)	JUSTIFICATIFS A FOURNIR
<input type="checkbox"/> Continuité de scolarité (passage en élémentaire ou déménagement sur la commune)	→ justificatif de domicile de moins de trois mois → certificat de scolarité de l'enfant
<input type="checkbox"/> Rapprochement de fratrie	→ justificatif de domicile de moins de trois mois → certificat de scolarité de l'enfant
<input type="checkbox"/> Garde par assistante maternelle ou les grands parents	→ justificatif de domicile de moins de trois mois → certificat de scolarité de l'enfant → attestation de garde de l'assistante maternelle ou du membre de la famille et justificatif de domicile de moins de trois mois de la personne concernée

<input type="checkbox"/> Contraintes professionnelles	→ justificatif de domicile de moins de trois mois → certificat de scolarité de l'enfant → certificat de travail délivré par l'employeur du/des responsables
<input type="checkbox"/> Raisons médicales	→ justificatif de domicile de moins de trois mois → certificat de scolarité de l'enfant → certificat du médecin
<input type="checkbox"/> Autres	→ justificatifs nécessaires

FRÈRES ET SŒURS			
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ETABLISSEMENT FREQUENTE

Date :

Signature du responsable :

DECISION HORS COMMUNE

DECISION DE LA VILLE DE NEUILLY SUR MARNE	DECISION DE LA VILLE D'ACCUEIL
<input type="checkbox"/> est favorable sans participation financière.	<input type="checkbox"/> est favorable sans participation financière de la ville d'accueil.
<input type="checkbox"/> n'est pas favorable.	<input type="checkbox"/> n'est pas favorable.
Pour le Maire, L'adjoint en charge des affaires scolaires, Date et cachet :	Date et cachet :

DECISION HORS SECTEUR SCOLAIRE

<input type="checkbox"/> Accord sur l'école demandée	<input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Proposition sur une autre école :
--	---